



## Comment habiller le/la défunt.e ?

Il n'existe pas de tenue « imposée » : ce choix revient à la famille ou a pu être exprimé par le défunt de son vivant. Le plus important est que la tenue reflète la **personnalité, les valeurs ou les souhaits du défunt.**



### Que peut porter le / la défunt .e ?

- ➔ Les **vêtements préférés du défunt** (costume, robe, tailleur, tenue de tous les jours...), ce qui le représente le mieux
- ➔ Une **tenue traditionnelle ou religieuse**
- ➔ Des **vêtements neufs** choisis par la famille
- ➔ Un **vêtement symbolique** (uniforme, tenue d'une cérémonie marquante, etc.)
- ➔ Des **accessoires éventuels** : foulard, chapeau, bijoux...

### A noter

- ➔ Tous les vêtements doivent être **propres**.
- ➔ La tenue se compose de : vêtements, sous-vêtements (slip/culotte, chaussettes/bas/collants, soutien-gorge, maillot de corps) et chaussures (non obligatoires).
- ➔ Le défunt est habillé par le personnel habilité, avec les vêtements remis par la famille.